

 <p>C.S.E O-I Veauche</p>	<p align="center">COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE 2 rue Abbé Delorme 42340 VEAUCHE</p>	<p>Tél. : 04-77-36-14-77 Port : 06-46-29-43-63</p> <p>Email : ceoiveauche@gmail.com Site internet : http://www.ceoiveauche.fr</p>
--	---	--

PASS LOISIRS 2022

- VALEUR** :
- **100 euros** pour l'ouvrant-droit (personnel actif en CDI)
 - **20 euros** par enfant à charge (âgé de – de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours).

Ce Pass loisirs pourra être utilisé pour toute activité, sauf nourriture, carburant et vacances

Exemple ;

- * Culture, artistique, spectacle, loisirs,
- * licences sportives, piscines, Location véhicule,
- * toute la billetterie proposée par le C.S.E.

Le montant du Pass loisirs, ne pourra être supérieur :

* à **90 %** du montant pour les licences, abonnement culturel et artistique , loisirs, billetterie. Dans la limite du montant du Pass Loisir.

Un suivi sera effectué au CSE. Pour tous mouvements sur le Pass loisirs individuel.

**Si la totalité du Pass Loisir n'est pas utilisée au
31 décembre de l'année en cours,
Le solde ne pourra en aucun cas être reporté sur l'année suivante.**

Le Secrétariat du C.S.E. doit impérativement avoir en sa possession l'attestation ou facture justifiant le montant de la dépense, ces documents sont indispensables pour notre comptabilité.

**Le remboursement se fera par chèque au nom
de la personne dont le Pass Loisir sera débité**